

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté : N°2026-095

Objet : délégation du Maire à un Adjoint

Le maire de la commune de Fontaines-sur-Saône,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de **Madame Raphaëlle THOMAS** en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération n°2026-27 fixant le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2026-40 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à **Madame Raphaëlle THOMAS, 7^e adjointe au maire,**

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, **Madame Raphaëlle THOMAS, 7^e adjointe au maire** est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Culture
- Communication
- Célébration de Mariages

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents suivants relatifs aux domaines susmentionnés :

- Toute correspondance en lien avec la délégation
- Tout bon de commande et marché public en lien avec la délégation et dont le montant est inférieur à 10 000 euros TTC
- Tous les documents administratifs relatifs à l'état civil

à l'exception des documents demeurant de la compétence du Maire tels que les ressources humaines et des documents afférents aux délégations suivantes :

- « Sports et Loisirs » exercée par Monsieur Bernard PONS.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée au préfet ainsi qu'au comptable public.

Fait à Fontaines-sur-Saône

Le 13/04/2026

La Maire,

Bénédicte HAMELIN

